



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSOCIATION DES GREFFIERS DE GUINEE (AGG)



REPUBLIC OF GUINEA
MINISTRY OF JUSTICE AND HUMAN RIGHTS
CENTRAL SECRETARIAT

Arrivée 20²⁶ : N° 0053 MJDH
Date: 13/02 Heures: 16^h42

A

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'homme

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions constitutionnelles, légales et réglementaires en vigueur relatives à l'exercice du droit de grève en République de Guinée, les greffiers de Guinée et les secrétaires de greffe, réunis au sein de leur organisation représentative, ont décidé de déposer le présent préavis de grève.

Cette décision fait suite à de nombreuses démarches entreprises auprès de votre département, restées à ce jour sans suite satisfaisante, malgré l'urgence et la légitimité des revendications exprimées. Ces revendications portent notamment sur :

- ✓ La signature du projet de statut des greffiers et des secrétaires de greffe modifiant le **D/2016/240/PRG/SGG en date du 03 aout 2016**, portant statut des greffiers en chefs, des greffiers, des secrétaires de greffe ;
- ✓ La mise à disposition des robes aux greffiers ;
- ✓ La formation continue des greffiers et secrétaires de greffe
- ✓ Le paiement des arriérés d'un an de salaire des 100 greffiers dont 50 greffiers de la quatrième promotion et 50 greffiers de la cinquième promotion
- ✓ La dotation en moyens logistiques.

Nous tenons à préciser que cette démarche ne vise nullement à perturber l'ordre publique, mais constitue un moyen légal et légitime pour faire valoir nos droits et défendre l'avenir de notre profession ainsi que le bon fonctionnement de la justice guinéenne.

En conséquence, à défaut de réponses concrètes et d'engagements fermes dans le délai légal de préavis, les greffiers de Guinée se verront dans l'obligation de cesser le travail à

compter du lundi, 26 janvier 2026, sur toute l'étendue du territoire national, tout en assurant les services minimums prévus par la loi.

Toutefois, les greffiers de Guinée réaffirment leur attachement au dialogue social et demeurent ouverts à toute rencontre ou concertation susceptible de permettre une résolution pacifique et rapide de la crise, dans l'intérêt du service public de la justice et du justiciable guinéen.

Dans l'attente d'une suite diligente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Fait à Conakry, le 13 janvier 2026

Le Président
Le Président
Mamadou Fore OULARE